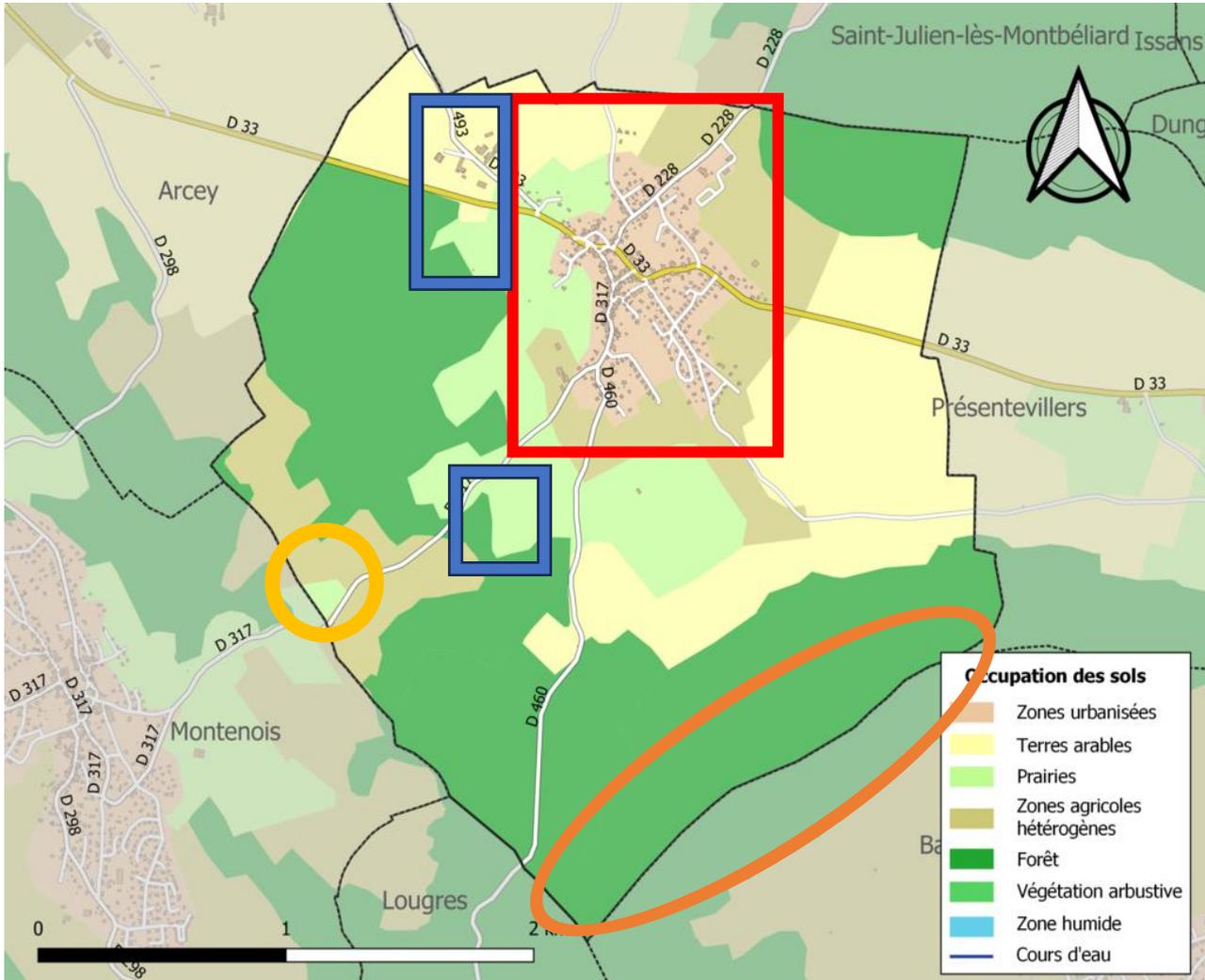


ZONE ACCELERATION ENERGIE RENOUVELABLE

SAINTE-MARIE.

PROJET / PROPOSITION 13 mai 2024.



 Zone artisanale et/ou sportive : Photovoltaïque et production d'eau chaude solaire en toiture ou au sol, petit éolien.

 Zone urbanisée et tertiaire : Photovoltaïque et production eau chaude solaire en toiture ou au sol, petit éolien.

 Zone « ancienne décharge » : Photovoltaïque et petit éolien.

 Zone naturelle forestière : éolien.